

 agir ensemble

Nouveau

Un service en ligne pour les tiers destinataires d'un paiement MSA : «Tiers de paiement»



IDENTIFIER UN PAIEMENT DE VOTRE MSA EST DESORMAIS FACILITE AVEC LE SERVICE EN LIGNE TIERS DE PAIEMENT

Notaire,huissier,trésorerie,bailleur,CCAS,mairies..., vous recevez régulièrement des virements de la MSA sans en connaître l'objet ou le motif. La MSA met à votre disposition un service en ligne de consultation des documents MSA. Ce service vous permet de consulter de manière sécurisée les décomptes de paiement ou courriers dont vous êtes destinataires.

Avantages pour vous utilisateur :

- Etre informés à J + 1 des paiements MSA (24h/24h) à partir de votre espace privé et sécurisé.
- Accès simple et multi domaines (maladie, prestations familiales, retraite, ASS) pour vous en tant que tiers gestionnaires de l'ensemble des paiements de vos clients, adhérents MSA pour lesquels la MSA paye une prestation,
- Autonomie : accès aux informations avec une optimisation des échanges avec les services de la MSA,
=> avantage du guichet unique.
- Gratuité du service offert,
- Accès aussi à tous vos courriers adressés par la MSA archivés pour une durée de 12 mois,
- Gain de temps : permet aux partenaires tiers de suivre et visualiser l'identité des adhérents attachés aux paiements (classés par numéro de sécurité sociale).

Que vous permet-il ? : [enregistrer](#), [visualiser](#), [imprimer et télécharger](#)

- Avis de paiement de prestation santé,
- Avis de paiement action sanitaire et sociale,
- Avis de paiement invalidité,
- Avis de paiement prestations familiales,
- Avis de paiement rente accident du travail,
- Avis de paiement prestation retraite des adhérents pour lesquels la MSA paye une prestation à un tiers,

La mise à disposition des documents se trouve dans la rubrique «Mes derniers documents».

A chaque paiement de la part de votre MSA, vous serez informé par notification du dépôt des documents dans votre espace privé dédié.

Cette offre de service en ligne ne concerne pas les tiers gérants des tutelles (les UDAF...), les conseils généraux, ni les professionnels de santé. Ces derniers bénéficient du service «Espace Pro» sur le site Ameli.fr.

Comment s'inscrire ?

La MSA Ardèche Drôme Loire procède à votre inscription.

Pour cela, une convention entre vous-même utilisateur et la MSA ADL est nécessaire.

Vous aurez à fournir les éléments suivants :

- Le nom, prénom et coordonnées d'un référent,
- Une adresse mail support à l'ouverture de ce service en ligne.

Un identifiant et un mot de passe vous seront adressés après réception, de votre convention signée par les services de la MSA.

Cette convention est disponible :

- soit directement sur notre site dans la rubrique

[MSA Ardèche Drôme Loire > Partenaire > Tiers destinataire d... > Services en ligne](#)

- Vous pouvez également la demander en contactant vos interlocuteurs MSA par mail :

pole_marketing.grprec@ardechedromeloire.msa.fr